CONSEIL MUNICIPAL SÉANCE DU 26 NOVEMBRE 2015

Tacoignières,

Le 26 novembre 2015

À 20 H 30,

Le Conseil Municipal s'est réuni en séance publique ordinaire, sous la présidence de Monsieur Jean-Jacques MANSAT, Maire, et sur convocation qui lui a été adressée conformément à l'article L 2121-10 du code Général des Collectivités Territoriales.

Le secrétaire de séance élu est : Alain Pierre

Présents: Mmes Valérie Piovan, Catherine Brun, Jocelyne Fréquant, Sandrine Anouilh,

Céline Léger, Jacqueline Fornasiero,

MM. Jean-Jacques Mansat, Patrice Le Bail, Alain Pierre, Gérard Faure,

Christian Jacques, Marc Morel, Bernard Mignot,

Absents excusés: Mme Marie Françoise Pelozuelo,

M. Ludovic Gastinois (pouvoir à A. Pierre)

1°) APPROBATION DU COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 25 SEPTEMBRE 2015

Après lecture du compte rendu, le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité, le procèsverbal de la séance du 25 septembre 2015.

2°) FINANCES

2.1 Point sur les finances

La balance des finances s'établit comme suit au 26 11 2015 :

	DEPENSES	RECETTES	BALANCE
INVESTISSEMENT	429 920,77	428 926,15	- 994,62
FONCTIONNEMENT	425 890,75	431 692,79	5 802,04
			4807,42

Cette situation n'intègre pas :

Au niveau investissement

- L'excédent d'investissement 2014 de 103 701, 54 €
- Le virement de la section de fonctionnement de 67 500 €
- Les subventions PLU et enfouissement pour environ 28 000 €
- Le paiement du solde des travaux de la rue des vignes de 70 129, €94

Au niveau fonctionnement

- Le virement à la section d'investissement de 67 500 €
- Les recettes certaines liées à la TAMO, aux taxes foncières et d'habitation, à la DGF pour un total de 159 037 €.

La situation des finances est un peu tendue, mais l'année 2015 devrait se terminer en positif.

2.2 Subvention de fonctionnement 2015 à la caisse des écoles (Délibération n° 2015 05 01) Considérant que la subvention communale de base pour la Caisse des Ecoles est fixée à 2 800 €

Considérant que les produits de la brocante se montent à 1 848,80€,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- Alloue une subvention globale de fonctionnement de 4 800 €à la Caisse des Ecoles pour l'année 2015, se décomposant comme suit :
 - Versement de la totalité des produits de la brocante soit 1 848,80 €
 - Augmentation de la subvention de base à hauteur de 2 951,20 €

2.3 Subvention de fonctionnement 2015 aux associations (Délibération 2015 05 02)

La commission communale vie associative s'est réuni le 5/11 pour examiner les demandes tardives de subventions formulées par les associations Papier Crayon et le Handball club de HOUDAN.

Vu la demande de subvention de fonctionnement de l'association "Papier Crayon" pour l'année 2015,

Vu les recommandations émises par la commission communale vie associative,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

• Attribue une subvention de fonctionnement pour l'année 2015 d'un montant de 150 € à l'association "Papier Crayon".

2.4 Consultation taux IRL (Délibération n° 2015 05 03)

Vu l'article 85 de la loi de finances n°88-1149 pour 1989,

Considérant le taux de base de l'Indemnité Représentative de Logement des instituteurs (IRL), fixé à 234 € par mois pour l'année 2014,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

• Propose pour 2015, le maintien du taux mensuel de l'année 2014.

3°) TRAVAUX

3.1 Programme "Rue des Vignes"

Les travaux de la rue des Vignes traînent en longueur.

La cause en a été le câblage des riverains. La société Philipot à qui nous avons attribué les travaux n'a pas pu les commencer avant le début novembre. De ce fait, les poteaux ne pouvant pas être enlevés, l'entreprise Watelet ne pouvait pas terminer le bitume des trottoirs. A ce jour, les travaux de câblage et d'enlèvement des 20 poteaux sont terminés. L'entreprise Watelet a réalisé aujourd'hui les travaux de finition des trottoirs avant le bitumage prévu les vendredi 27 et lundi 30 novembre.

4°) URBANISME

4.1 Avancement du PLU

Les attendus du Préfet donnant la ligne de conduite à suivre ainsi que les directives à appliquer nous ont été communiqués sous la forme d'un document de 60 pages.

Après plusieurs réunions mensuelles, le diagnostic est en passe d'être finalisé.

Le bureau d'études qui nous accompagne va intégrer, si cela n'est déjà fait, les attendus au diagnostic.

La prochaine réunion est prévue le mardi 15 décembre avec pour objectif une 1^{ère} proposition de zonage modifié.

4.2 Subvention CG 78

Le conseil Départemental a accordé à la commune de Tacoignières une subvention de 10 000€ pour la révision de son PLU.

4.3 Parking de la gare

La commune a saisi l'agence Ingénier'Y 78 pour le projet d'extension du parking de la gare. Une étude, à partir des plans communiqués, sera entreprise.

4.4 Schéma départemental de coopération intercommunale (Délibération n° 2015 05 04)

La loi Notre (Nouvelle Organisation Territoriale de la République) a été publiée au JO le 8 Août 2015. Elle prévoit le renforcement des intercommunalités et l'adoption d'un nouveau schéma départemental de coopération intercommunal afin, en outre, d'ajuster le seuil de population minimal des EPCI fixé à 15 000 habitants.

Pour ce qui concerne la CCPH, il n'y a aucun changement de périmètre ni de dissolution prévue de syndicats intercommunaux.

Le seul changement à prévoir serait l'intégration de la commune d'Arnouville les Mantes qui après validation de cet arrêté pourrait demander à intégrer la CCPH, avec l'accord des communes qui la compose et avec l'accord de la nouvelle communauté urbaine dans laquelle elle s'insère.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République (loi NOTRe),

Vu le projet de schéma départemental de coopération intercommunale (SDCI), élaboré par le représentant de l'Etat dans le département,

Considérant que le SDCI ne prévoit aucun changement de périmètre pour la Communauté de Communes du Pays Houdanais, ni de dissolution de syndicat intercommunal,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

• **Emet** un avis favorable sur le projet de Schéma Départemental de Coopération Intercommunale.

4.5 Préparation contrat rural

En marge de la révision du PLU, il semblerait judicieux de préparer un projet de contrat rural. Ceci dans la perspective de le déposer le plus rapidement possible en 2016 afin de pouvoir bénéficier d'éventuelles subventions qui ne vont pas manquer de se raréfier.

Une aide peut nous être apportée par Ingénier'Y 78 ou par le biais d'un architecte si le besoin s'en fait sentir.

Toutes les idées sont bonnes à prendre, nous en ferons le tri le moment venu.

5°) INTERCOMMUNALITES

5.1 CCPH

Transfert de la compétence ''collecte et traitement des déchets ménagers et déchets assimilés'' (Délibération n°2015 05 05)

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la loi 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République, **Vu** la délibération n°70/2015 du conseil communautaire de la CCPH du 2 novembre 2015, rapportant sa délibération n° 36/2015 du 28 mai 2015, et actant le transfert à la CCPH de la compétence "collecte et traitement des déchets ménagers et déchets assimilés" au 1er janvier 2017.

Vu la délibération du conseil municipal n° 2015 03 04 du 12 juin 2015, approuvant le transfert de cette compétence au 1er janvier 2016,

Considérant qu'il est préférable, pour préparer au mieux les conditions d'exercice de la compétence "collecte et traitement des déchets ménagers et déchets assimilés" sur l'ensemble du territoire, de reporter la prise de compétence par la CCPH au 1er janvier 2017, date à laquelle la compétence sera obligatoire,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **Rapporte** sa délibération n°2015 03 04 du 12 juin 2015, approuvant le transfert de la compétence "collecte et traitement des déchets ménagers et déchets assimilés" à compter du 1er janvier 2016,
- **Dit** que la compétence "collecte et traitement des déchets ménagers et déchets assimilés" sera transférée à la CCPH au 1er janvier 2017 conformément aux dispositions de la loi NOTRe mentionnée supra.

5.2 SITERR

Rapport d'activité 2014

Monsieur le Maire communique le rapport d'activités du SITERR pour l'année 2014 conformément aux dispositions de l'article L.5211-39 du Code Générale des Collectivités Territoriales. Ce rapport est mis à la disposition du public.

5.3 SILY

Une réunion de concertation entre les parties prenantes doit avoir lieu afin de régler les derniers différents qui peuvent exister. Une réunion du conseil syndical se tiendra en application des statuts actuels, puis une autre pour établir l'exécutif du syndicat et modifier les statuts.

6°) AFFAIRES DIVERSES

6.1 Etat d'urgence, conséquences sur l'occupation des locaux

Des précisions ont été données par le Préfet pour la conduite à tenir dans la situation actuelle d'état d'urgence. Les principales sont les suivantes :

- Interdiction des manifestations en extérieur jusqu'au 30 novembre,
- Les manifestations en intérieur sont possibles, sous réserve d'une surveillance adaptée au niveau de l'événement. Il n'y aura pas de regroupement extérieur ni de file d'attente, des précautions sont à prendre pour les fumeurs en extérieur.

Bien sûr, il faudra être vigilants mais ne pas tomber dans la psychose.

6.2 Affaires scolaires

Mme Catherine Brun présente les consignes de sécurité mises en application à l'école, pendant les NAP ainsi que pendant la garderie et la cantine : interdiction d'entrer dans l'école, fermeture systématique des locaux, recommandations aux parents pour déposer et reprendre les enfants à l'école et à la garderie.

La convention validant la mise en place du PEDT de la commune de Tacoignières nous est parvenue de la Direction Départementale de la Cohésion Sociale, cosignée de la préfecture des Yvelines, du DASEN et de la CAF.

6.3 Election du Conseil Régional, constitution du bureau

L'Assemblée procède à la mise en place des permanences pour la tenue du bureau de vote les 6 et 13 décembre 2015.

8°) QUESTIONS DIVERSES

8.1 Recensement 2016 de la population

Le recensement de la population aura lieu du 21 janvier au 20 février 2016. Les modalités restent globalement les mêmes, avec la nouveauté qu'il sera possible de se faire recenser via internet.

Concernant la partie administrative, la structure est en place, les délibérations ont été prises et s'il faut apporter des rectifications ou précisions, celles-ci le seront par un arrêté du Maire.

8.2 Repas des anciens et distribution des colis

105 personnes se sont inscrites au repas des Anciens qui aura lieu dimanche 29 novembre. Comme chaque année des colis seront distribués aux personnes de plus de 75 ans qui n'auront pas pu y participer.

La séance est levée à 23h20.